



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 116290

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère, pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux et une meilleure adaptabilité des postes de travail.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la politique menée en faveur des personnes handicapées au sein de son ministère. Le recrutement et l'insertion des personnes handicapées constituent un axe important de la politique de ressources humaines du ministère de l'écologie et du développement durable. À ce titre, un effort significatif a été engagé dans le cadre du dispositif ministériel d'accompagnement mis en place en 2004. Depuis la mise en place du plan, l'accessibilité des locaux a été facilitée par l'achat d'un monte-personne automatisé pour les personnes à mobilité réduite. Les ascenseurs ont été adaptés, pour les personnes non-voyantes, avec des touches en Braille. Les travailleurs handicapés bénéficient dès leur arrivée d'un aménagement de leur poste de travail adapté à leur handicap. Cet aménagement est évolutif, peut être complété et un point annuel est effectué avec le correspondant handicap pour compléter si besoin l'aménagement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116290

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 461

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4284